



Liberté, Égalité, Sécurité et Prospérité

**Réponses de Gaspard-Hubert Lonsi Koko,
candidat à l'élection présidentielle en République Démocratique du Congo,
aux questions du *Cri des opprimés***

1. C'est quoi le programme du candidat du RDPC, M. Gaspard-Hubert Lonsi Koko, pour assurer le bien-être collectif des citoyens de la RD Congo demain, si jamais vous accédez au pouvoir ?

J'estime que, après tant d'années de misère et d'insécurité, notre peuple a enfin droit à la paix et à la sécurité, à l'aisance, au confort matériel et moral, ainsi qu'au bien-être. Voilà pourquoi je suis déterminé, aussitôt élu président de la République, à prendre des mesures audacieuses pour rendre agréable la vie quotidienne en matière d'eau et d'électricité, de logement et d'immobilier, d'urbanisme, de loisirs et de culture, de sport et d'équipements, de tout ce qui relève de la spiritualité... En effet, s'agissant du bien-être, j'agirai pour que le gouvernement congolais améliore de façon substantielle la qualité de l'eau et facilite son accès à toute la population – la finalité étant de fixer un prix unique de l'eau sur l'ensemble du territoire, de la facturer en fonction de la quantité réelle consommée et de remplacer le réseau vétuste. Enfin, un système d'assainissement des eaux usées sera mis en place. Quant à l'électricité, elle sera vulgarisée sur l'ensemble du territoire national. Son prix sera démocratisé pour rendre facile son accessibilité, et des mini-barrages seront construits à travers le territoire national.

Pour faciliter l'accès à un environnement social de plus commode et propice à l'épanouissement des familles ou des ménages, c'est-à-dire à un environnement sain, j'encouragerai la construction des immeubles d'habitation qui seront destinés au logement social, lesquels respecteront les normes de l'habitat moderne. L'objectif, c'est d'atténuer la surpopulation des logements parentaux. J'inciterai donc un plan quinquennal, pour résorber l'habitat insalubre, et un programme ambitieux de construction de logements sociaux et intermédiaires. L'achat et la construction des maisons et appartements seront financés par le biais des banques et des caisses d'épargne. À cet effet, je réinstituerai l'*Office National de Logement* (ONL) de jadis et entreprendrai des démarches pour que la Société Financière Internationale (International Financial Corporation, IFC), une agence de la Banque Mondiale, puisse financer la construction des logements sociaux de nos populations. Le réaménagement urbain devant s'imposer dans notre pays, nos villes et campagnes seront repensées, à mon initiative, afin de répondre aux exigences de l'habitat moderne, lesquelles intégreront les préoccupations de santé et d'hygiène publiques, de sécurité et de confort, etc.

D'aucuns savent qu'il existe une corrélation entre l'anarchie urbaine et le sous-développement. Fort de ce constat, je réajusterai le code de l'urbanisme afin d'éviter la prolifération des bidonvilles périphériques qui représentent une éventuelle poudrière sociale. Dans le même ordre d'idées, pour désengorger nombre de grandes villes du pays envahies par des masses de populations paysannes en quête de travail et de sécurité sociale, je demanderai au gouvernement de s'employer à l'érection des villes nouvelles dotées de tous les services vitaux à l'essor d'un environnement urbain.

Avec le concours des villes et des provinces de la République, j'assignerai au gouvernement la mission de bâtir des complexes sportifs pour concourir à la santé physique et morale des citoyens. Il devra construire des infrastructures culturelles pour promouvoir des loisirs de qualité et développer l'intelligence ainsi que la curiosité de la population. La tâche du gouvernement, en tant que pouvoir public et autorité politique suprême de l'État, consistera à s'assurer des conditions optimales de la survie de la culture congolaise dans notre espace géographique et de son expansion à travers l'univers terrestre en termes de développement d'entreprises culturelles et d'organisation des manifestations traditionnelles.

Pour ce qui est du domaine sportif, mon gouvernement encouragera la découverte de nouveaux talents, la formation des athlètes performants au niveau international. Ce faisant, j'opterai pour la construction des équipements sportifs au niveau municipal. Cette édification des infrastructures sportives sera financée aussi bien par l'État, les provinces et les collectivités publiques que les entreprises privées. Toutefois, ces équipements seront gérés et entretenus par un *Comité de gestion tripartite* qui comprendra les représentants de l'État, des collectivités locales et des entreprises privées. Par ailleurs, dans le cadre de la politique de décentralisation territoriale, j'inciterai l'État à signer des contrats de partenariat avec les provinces et les municipalités pour la dotation des équipements collectifs tels que les parcs urbains, les terrains de jeux ou des espaces de loisir. De plus, je tiens beaucoup au développement, sur l'ensemble du territoire national, de nombre d'équipements générateurs de revenus tels que des stations balnéaires dans lesquelles les mêmes services seront proposés, proportionnellement aux revenus, aux différentes couches sociales de la société.

Il est évident que la croyance en un Dieu unique fait partie de la culture négro-africaine et de la civilisation bantoue. Par nature, elle n'est pas un produit de consommation ni un bien marchand. Ainsi, pour faire respecter le pacte républicain, je réglerai la liberté religieuse dans le sens de la protection de la foi et de l'affirmation spirituelle, du respect des croyances et des opinions. Je contribuerai donc à la mise sur pied d'un *Conseil Suprême des Affaires Religieuses* (CSAR) pour harmoniser les relations entre les différentes confessions et faire régulièrement des propositions, en conformité avec les valeurs républicaines, au gouvernement en matière spirituelle, l'objectif étant *de consolider la laïcité républicaine*.

Enfin, comme cela se pratique dans la plupart des pays industrialisés, une agence nationale de loterie, en l'occurrence *Loto Congo*, sera créée et mise sur pied par l'État. Elle sera rattachée au ministère de l'Économie et des Finances. Une partie de ses revenus servira à financer des projets de développement économique et des programmes sociaux.

2. Comment comptez-vous, demain, faire face à la guerre que risquent de subir nos populations paysannes face aux multinationales qui voudront leur arracher leurs terres juste pour y cultiver de quoi produire du biocarburant ?

L'intégrité territoriale étant un principe de droit international, il est primordial d'user du droit et du devoir inaliénables de l'État congolais à préserver, en toute souveraineté, ses frontières de toute influence extérieure : d'où la nécessité d'entretenir une armée défensive et de considérer la violation de nos frontières comme un *casus belli*. Ainsi l'armée nationale doit-elle représenter, par sa formation et sa composition, par sa logistique et sa capacité de réaction, un outil sécuritaire capable d'assumer les immenses défis de notre temps en matière de défense, de paix intérieure et de sécurité internationale, ainsi que de lutte contre le terrorisme. Sous mon impulsion, le gouvernement mettra sur pied une véritable armée citoyenne qui tiendra compte de la grande diversité culturelle de notre pays. Pour cela, je convoquerai les états généraux des forces armées congolaises auxquels participeront toutes les composantes congolaises, sans exception, concernées par le domaine militaire en vue de la création d'une cellule de stratégie en matière de défense.

Mon souhait, c'est que la protection des biens et des citoyens soit au cœur de l'action publique afin d'endiguer la violence, les actes de barbarie, la criminalité et la délinquance sous toutes leurs formes. J'initierai des *Comités de Vigilance et de Sécurité Publique* (CVSP) dans chaque commune, ou ville, de la République Démocratique du Congo, la finalité étant de contribuer à la mise en place d'une gouvernance respectueuse des normes démocratiques et des droits fondamentaux de la personne humaine, de combattre l'insécurité pour mieux asseoir un environnement propice à la reconstruction et au développement ou à la prévention des crises et des conflits. Voilà pourquoi je vais œuvrer non seulement en faveur de la constitution de forces de sécurité civiles et militaires efficaces, bien formées et responsables devant les instances civiles, mais aussi de la mise en place d'institutions qui seront chargées de la gestion et du contrôle démocratique des acteurs concourant à la sécurité.

Comme l'ordre public relève par définition de la souveraineté dévolue à l'État, je combattrai avec la dernière énergie la constitution des milices armées privées et des groupes paramilitaires par le biais d'une *Commission de déontologie des organes en charge de l'ordre public* devant contrôler les activités des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et sanctionner sévèrement, le cas échéant, leurs dérives et abus.

Dans les faits, j'agirai pour que le gouvernement soit un centre d'impulsion pour le pays, un stimulateur cardiaque pour les activités nationales. Ce dernier aura pour mission *de doper la création de richesses matérielles et d'emplois en plus de préserver la paix publique, de sécuriser le citoyen et de défendre la Nation tout entière*. En d'autres termes, sous ma présidence, le gouvernement évoluera sur le terrain afin de répondre aux aspirations légitimes du peuple congolais. Dans cette optique, il s'attaquera, une fois pour

toutes, aux causes structurelles de l'instabilité dans les régions frontalières. Ainsi agira-t-il *pour résoudre définitivement les problèmes liés au foncier et aux ressources minières.*

3. Comment pensez-vous réorganiser l'éducation et l'enseignement de nos enfants pour les rendre non pas seulement compétitifs sur le plan international, mais aussi pour que leurs connaissances contribuent effectivement au développement de la nation congolaise ?

Sous ma présidence, la mission primordiale de l'État sera de lutter efficacement contre les phénomènes socio-culturels d'exclusion, d'analphabétisme et de décrochage scolaire. À cet effet, mon plus grand désir étant de revaloriser l'école et l'enseignement, le budget de l'Éducation nationale sera majoré. Ainsi permettra-t-il à notre jeunesse d'être mieux outillée, d'affronter aisément les grands défis du III^e millénaire dans le cadre de la mondialisation marchande. La politique de mon gouvernement, en matière d'éducation et d'enseignement, sera orientée vers la formation des citoyens capables de comprendre le monde dans lequel ils vivent et de transformer leur environnement immédiat. C'est la raison majeure pour laquelle j'appuierai une école axée sur de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Avec les membres du gouvernement, nous ferons donc des propositions sur une école en mesure d'assurer l'égalité réelle des réussites et donnerons l'opportunité à tous les enfants de se former dans l'espoir de bénéficier un jour d'un métier. En conséquence, nous adapterons l'enseignement à la fois aux réalités du moment et aux besoins de chaque secteur, en encourageant l'enseignement professionnel. Ainsi instaurerons-nous, à propos des filières techniques ou agricoles, un système alterné alliant cours théoriques dans l'établissement scolaire et stages pratiques en entreprise.

La politique de notre gouvernement consistera aussi à fournir un effort conséquent de rattrapage pour l'école et aura recours aux technologies éducatives, l'usage des nouvelles technologies devant permettre de mieux lutter contre l'analphabétisme et la fracture numérique. Pour atteindre ces objectifs, nous allons promouvoir la diversité des initiatives et des pédagogies en réécrivant, par exemple, les manuels d'histoire, de civisme, de littérature et de philosophie. Nous allons ainsi introduire un système éducatif axé sur la conscientisation du peuple congolais.

Nous réorganiserons les universités congolaises en des Unités d'Enseignement et de Recherche (UER) pour mieux renforcer leur rôle pédagogique et justifier leur place au sein de la société. Le secteur de la recherche et du développement permettra aux entreprises, aux universités et aux écoles supérieures d'unir leurs efforts pour répondre aux besoins essentiels de la société. À ce niveau, par ma volonté, l'État favorisera cette collaboration, bénéfique à notre collectivité publique, par des incitatifs financiers. Avec le gouvernement du Rassemblement pour le Développement et la Paix au Congo (RDPC), le volet relatif à la recherche et au développement ciblera les secteurs agricole, sanitaire, mécanique et technologique. Ayant à l'esprit le fait que l'autonomie de notre peuple sera aussi fonction du savoir-faire, nous conditionnerons, d'une part, tout contrat avec nos partenaires étrangers au transfert de techniques et de technologie. D'autre part, nous préconiserons un partenariat avec les institutions éducatives et les centres de recherches locaux pour que ce transfert des compétences soit durable et aide non seulement à la construction de notre système éducatif, mais aussi joue un rôle d'appui à la recherche et au développement (R&D) au niveau local.

Notre jeunesse est, par définition, l'avenir de notre Nation. À ma demande, le gouvernement lui offrira toutes les ressources nécessaires pour affermir sa personnalité et son identité, et ainsi forger sa conscience nationale. Cela passera par la morale publique, le civisme, le patriotisme et l'instruction pédagogique. Je serai l'artisan d'un Congo meilleur et davantage éclairé au sein duquel la formation initiale, cette composante primordiale de l'éducation des valeurs et des connaissances, ne pourra que garantir à la jeunesse un niveau éducatif élevé et une autonomie personnelle que confortera l'ambition du plein-emploi et de la croissance. Compte tenu de l'importance du lien entre la jeunesse et la vieillesse en matière de *transmission réciproque*, je pousserai le gouvernement à favoriser les *projets intergénérationnels* aussi bien dans l'enseignement primaire et secondaire, avec des objectifs pédagogiques adaptés, que dans la formation d'éducateurs et assistants sociaux.

4. Comment allez-vous redresser les mœurs détruites dans les années où la politique décida de sortir l'église de nos écoles et que les mouvements chrétiens de la jeunesse furent remplacés par la JMPR ?

Sans conteste, le futur président de la République aura un devoir à remplir. Devoir qui consistera à apporter au peuple congolais un rayon d'espoir. Car pour que vivent à jamais la Paix et la Justice, pour que le Travail devienne la valeur fondamentale, les mentalités doivent évoluer dans le sens du renouveau et de la reconstruction du Congo. Partisan de la bonne gouvernance et de la sauvegarde des intérêts nationaux, je

milite sans arrêt contre la corruption et la mauvaise gestion de la chose publique. Il est évident que le peuple congolais a des droits qui doivent être respectés par l'État. En contrepartie, il a des devoirs envers son pays. Parmi ces devoirs figurent l'obligation de s'acquitter de ses impôts et autres taxes auprès du Trésor public, de défendre la Patrie par tous les moyens en cas d'agression extérieure et de ne jamais la trahir, d'être le digne représentant du pays où que ce soit et dans n'importe quelle circonstance. Je m'impliquerai davantage pour que cette évolution des mentalités puisse contribuer à l'émergence de la prise de conscience indispensable au réveil du patriotisme congolais. Pour renforcer le sentiment d'appartenance nationale et communautaire, je rendrai obligatoire le cours de morale civique dans tout le cheminement scolaire. Le devoir moral du gouvernement, en tant que regroupement de citoyens et détenteur du pouvoir politique, consistera à restituer à notre peuple et à notre Nation leur mémoire historique. Cela passera par la réhabilitation et la promotion des sites qui sont au cœur de notre histoire nationale, de nos us et coutumes, ainsi que la restauration des musées et la réécriture des manuels d'Histoire.

5. Comment comptez-vous réapprendre aux citoyens de payer leurs impôts régulièrement ?

On constate sur le plan politico-économique, en République Démocratique du Congo, Non seulement une absence de reddition des comptes assortie de sanctions, mais aussi une exacerbation de la corruption et l'indiscipline fiscale ainsi que budgétaire. La fiscalité de notre pays souffre donc de plusieurs maux : l'inexistence d'une obligation fiscale minimale dans le chef de personnes adultes, traduisant un manque de solidarité pour la participation de chacun aux charges de fonctionnement et développement de la nation ; le maintien du principe de la territorialité de l'impôt qui ne permet pas à l'État d'imposer des obligations aux nationaux et résidents qui réalisent des revenus à l'étranger, alors qu'ils sont bénéficiaires, même potentiellement, de la protection diplomatique ; un régime d'imposition de droit commun anti-économique caractérisé par des taux d'imposition élevés et l'absence d'incitants fiscaux à l'investissement, freinant ainsi l'activité économique et donc réduisant l'assiette fiscale ; une fiscalité indirecte en cascade, cumulative, qui ne favorise pas l'industrialisation et la compétitivité des entreprises locales...

Dans le but d'atteindre les différents objectifs en matière de développement économique et de progrès social, le gouvernement du RDPC mettra à contribution les tranches de revenus aisés en échange des services de sécurité dans leurs quartiers résidentiels. Il impliquera aussi les municipalités et les régions au moyen d'une politique courageuse relative au développement de pôles économiques, industriels et à d'autres zones d'activités commerciales, lesquels généreront une manne fiscale au profit de l'administration. J'agirai pour que l'État étudie, avec les collectivités locales, les syndicats, les organismes communautaires et le patronat, les possibilités d'imposer des taxes en rapport avec la lutte contre la pauvreté et la pollution environnementale. Je permettrai la création massive d'emplois et interviendrai pour que chaque travailleur puisse bénéficier d'un salaire décent. Ainsi paiera-t-il ses impôts, lesquels seront prélevés à la source. Raison pour laquelle le versement de tout salaire s'effectuera par le biais d'un compte bancaire.

6. Comment procéderez-vous pour réduire la corruption et conduire les populations au respect du bien public ?

D'aucuns savent que la corruption paralyse le fonctionnement de l'État et de son administration publique. En tant que garant de la puissance publique, la volonté politique de mon gouvernement consistera à lutter contre ce phénomène en plébiscitant la bonne gouvernance. Pour cela, nous favoriserons la formation des fonctionnaires, grâce à la création d'une *Haute École de Formation des Fonctionnaires* (HEFF), et mettrons en place des structures de contrôle et d'inspection à tous les niveaux. Dans un élan de réforme de l'administration et aux fins d'étouffer le laxisme et la corruption, le gouvernement déterminera le rôle de chaque fonctionnaire et le temps dont il disposera pour s'acquitter de sa tâche dont la répartition, ou la séparation, sera précise en vue d'asseoir des mécanismes d'auto-contrôle visant à responsabiliser chacun. Cela aura pour effet d'éviter la pléthore des effectifs, le chômage déguisé et le gaspillage des fonds rémunérant ceux qui ne travaillent pas. La comptabilité publique et l'informatique seront un outil de gestion à cette fin pour un meilleur suivi. La prime des fonctions devra pouvoir récompenser la motivation du fonctionnaire. Enfin, pour faire respecter la chose publique, comme cela a été évoqué précédemment, mon gouvernement introduira un système éducatif axé sur la conscientisation du peuple congolais.

7. Comment vous y prendrez-vous pour enrichir la Nation de manière à la rendre de moins en moins dépendante de l'aide extérieure pour financer avec des fonds propres les secteurs clés dont la survie ne dépend plus que des dons de la banque mondiale et de la banque africaine de développement (santé, éducation, défense, eau, électricité) ?

Au centre du continent africain et de la région des Grands Lacs, la République Démocratique du Congo se trouve aussi au cœur du commerce international. En d'autres termes, cet État est à la croisée des échanges entre les cultures et les civilisations du monde entier : notamment entre l'Est nilotique ouvrant sur la mer Rouge et l'océan Indien et l'Ouest soudano-bantou, entre le Nord arabo-islamique et le Sud animiste et chrétien. Par ailleurs, doté d'énormes potentialités minérales et naturelles, d'immenses ressources précieuses et stratégiques, jouissant d'une localisation géographique exceptionnelle, notre pays attire, du fait des enjeux internationaux, tant les intérêts occidentaux de l'Amérique du Nord et de l'Europe chrétienne que ceux importants de l'Asie et de l'espace arabo-musulman, du golfe persique et du sous-continent sino-indien. Par son rayonnement, sa vocation et son statut dans la stratégie globale, il intéresse également la majorité des pays d'Amérique latine dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

En conséquence, nos lois économiques et sociales seront ajustées au contexte de la mondialisation marchande et du libre-échange économique international pour que notre pays figure parmi les plus compétitifs et les plus performants. Néanmoins, l'État congolais définira les règles et veillera à leur stricte application. Ainsi, dans la perspective de la mondialisation marchande, mon gouvernement maintiendra sa particularité fondamentale. Il renforcera cet avantage dans le but d'assurer le meilleur apport du « libre-échange conditionnel », dans un État en mesure de faire respecter les règles préalablement établies, et de consolider l'épanouissement quotidien de nos concitoyens. Le gouvernement du RDPC saura donc *appréhender la mondialisation pour mieux définir les futurs partenaires* de la Rd Congo.

Dans la même optique, à mon initiative, une politique d'exportation sera définie pour favoriser la vente de nos produits à l'étranger. À cet effet, elle sera coordonnée par un organisme public dénommé *Agence Nationale de Coopération, de Développement et d'Exportation* (ANCODE). Avec mon gouvernement, nous définirons une stratégie appropriée, concernant les produits ainsi que les marchés sous-régionaux et internationaux. Cette politique accompagnera l'évolution du secteur agricole et agro-industriel.

Le gouvernement du RDPC créera aussi un organisme de droit public dénommé *Agence Nationale de Développement Économique et Sociale* (ANDES) dont l'objectif primordial sera de faire des propositions au gouvernement en matière de développement socio-économique. Son rôle consistera à concevoir et à planifier, c'est-à-dire à faire des projections dans le temps pour atteindre les différents objectifs fixés par les autorités publiques et gouvernementales en vue du seul intérêt de notre peuple. Les recommandations dudit organisme public pourront servir de programme gouvernemental aux différents régimes politiques successifs. Celui-ci sera assujéti à une obligation de résultat. Par ailleurs, l'ANDES, en tant que structure étatique, sera le socle du pacte de *gouvernabilité* entre les différentes générations ou les différents pouvoirs politiques. Dans le cadre de la décentralisation, l'ANDES structurera la coordination et s'occupera de la promotion des pôles de développement régionaux. Elle réalisera la planification indicative des prévisions. Dans le même ordre d'idées, notre gouvernement, à travers cette agence, agira sur le plan social en vue de *l'émergence d'une classe moyenne congolaise*.

8. a) Comment garantirez-vous la défense et la sécurité de nos frontières face à la menace que présente la rareté des ressources naturelles et surtout de l'eau ?

b) Comment comptez-vous organiser la gestion des immigrants écologistes, à l'exemple des éleveurs nomades Mbororo, qui pourront demain envahir le territoire congolais ?

« *Un pays doit obligatoirement avoir une armée* », disait le général malien Amadou Toumani Touré. « *S'il n'en a pas, il se retrouvera de toute façon avec une armée : celle de son voisin.* » À court terme, nous élèverons l'effectif de l'armée nationale congolaise à 165 000 hommes, dont 100 000 militaires professionnels et 65 000 réservistes qui seront immédiatement opérationnels en cas de besoin en renfort. Sur les 100 000 militaires de métier, 50 000 seront affectés aux frontières orientales et occidentales, 25 000 aux frontières du Sud allant du Bas-Congo au Katanga. Les 20 000 autres seront déployés à l'intérieur du pays et 5 000 affectés aux opérations extérieures dans le cadre du maintien de la paix.

Nous élèverons, à long terme, l'effectif des FARDC à 500 000 militaires, dont 430 000 professionnels et 70 000 réservistes. 210 000 professionnels seront déployés à nos frontières : 70 000 du Nord-Est au Sud-Est, 70 000 du Nord-Ouest à la partie Nord du Bas-Congo et 70 000 de la partie Sud allant du Bas-Congo au Sud-Est. Pour les 120 000 autres qui seront déployés à l'intérieur du pays, 40 000 seront consacrés aux opérations

extérieures, tandis que 40 000 affectés à la gendarmerie et 10 000 à la police militaire. Les 10 000 autres militaires seront mis à la disposition des services de renseignements.

Pour y parvenir, nous paierons tous les mois la solde des militaires. Nous mettrons aussi l'accent sur l'équipement, le commandement, le renseignement et la logistique. Nous définirons et élaborerons, dans le livre blanc de la défense nationale, les plans d'actions des FARDC, les doctrines militaires et les différents métiers au sein de l'armée.

En parallèle aux missions propres aux militaires, il sera nécessaire de définir des tâches précises, en ce qui concerne la sécurité et la surveillance des frontières, relatives à la police et à la gendarmerie nationales. La lutte contre l'insécurité doit être menée, non seulement de manière répressive, mais avant tout à titre préventif. Nous harmoniserons, à cet effet, les différents services de la police nationale en vue de l'efficacité bénéfique à la population. Nous garantirons la dignité des agents, entre autres, par un salaire régulier et par l'attribution des logements de fonction. Nous créerons ensuite une brigade policière pour lutter contre la drogue ainsi que le banditisme et une brigade des mœurs – les deux services devant à tout prix être dotés de matériels performants. Nous mettrons également en place des services de renseignements et de contre-espionnage opérationnels à tout moment.

Avec le gouvernement du RDPC, pour suppléer la police et l'armée dans leur rôle sécuritaire, la gendarmerie nationale, de surcroît républicaine, sera instituée par une loi organique portant création d'un Corps d'arme de l'État. Sous notre impulsion, en l'absence de la police dans les campagnes et dans les zones urbaines de moins de 50 000 habitants, elle veillera à la sécurité. Bien que la protection de l'espace aérien soit normalement dévolue à l'armée de l'air, le mandat sécuritaire de la gendarmerie consistera également à surveiller les frontières terrestres, lacustres, fluviales et maritimes. Dans les zones frontalières dépourvues d'un poste de douanes et d'immigration, la gendarmerie pourra offrir des services administratifs à la population ou au public.

Pour ce qui est de l'immigration, comme elle l'a toujours été à travers son histoire, la République Démocratique du Congo est par vocation une Terre d'accueil, de liberté et de tolérance. Elle entend surtout le demeurer. De ce point de vue, dans le cadre de la IV^e République, elle ouvrira ses portes à toute personne, ou communauté étrangère, de bonne volonté et désireuse de participer à l'essor de notre économie nationale et à l'épanouissement de nos populations. Pour mettre en valeur notre majestueux territoire national, nous encouragerons une immigration sélective fondée sur les compétences techniques et intellectuelles, ainsi que sur la capacité financière des candidats à l'immigration, lesquels pourraient prétendre, s'ils le souhaitent, à la nationalité congolaise dans les cinq ans après leur installation officielle au pays. Par ailleurs, sous notre impulsion, notre pays cessera d'être un repaire pour les rébellions armées. Il ne sera plus un havre de paix pour les groupuscules terroristes et les narcotrafiquants, ni d'ailleurs pour les clandestins à la recherche des pâturages ou des terres agricoles. À cet égard, nous durcirons notre législation et nous nous conformerons aux normes internationales.

9. Comment vous y prendrez-vous pour assurer la propreté de nos villes ?

L'insalubrité généralisée dans laquelle vivent de nombreuses familles se passe de tout commentaire. Les alentours des maisons d'habitation et des parcelles non habitées, non sarclées, des eaux de pluies qui stagnent, des montagnes d'immondices et autres ordures constituent des repères de moustiques et autres cafards vecteurs de maladies. Pour combattre l'insalubrité publique qui affecte notre environnement, le gouvernement du RDPC va promouvoir, sur toute l'étendue du territoire national, la propreté urbaine à travers les campagnes *Villes propres*, en coordination avec les provinces et les municipalités.

Mon gouvernement optera pour l'implantation des industries chargées de recycler les ordures ménagères et industrielles dans le souci de protéger l'environnement public de toute pollution, de préserver ce dernier de toute propagation des maladies parasitaires préjudiciables à la santé physique de nos concitoyens et de créer des emplois durables dans ce secteur prometteur de l'économie. Quant à la sauvegarde de l'environnement, elle laisse à désirer, alors que la protection de notre environnement et de notre écosystème est une nécessité absolue pour assurer notre survie et celle des générations futures. La lutte contre la pollution sous toutes ses formes deviendra la préoccupation majeure de notre gouvernement. Ainsi instituerons-nous une *taxe environnementale* pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Nous investirons de manière considérable en matière de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur sur le développement durable et la biodiversité en vue d'un grand technopôle sur le plan environnemental. Non seulement nous mettrons au service du développement durable et de la biodiversité des technologies numériques, mais aussi nous protégerons et sauvegarderons notre patrimoine naturel. Raisons pour lesquelles je prendrai des

initiatives pour que notre pays fasse partie intégrante *du programme de la révolution verte en Afrique.*

10. Êtes-vous pour ou contre la création de 26 provinces en RD Congo ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Je ne suis pas favorable à la création de 26 provinces en RD Congo. Je pars du principe que la cohésion nationale découlera du rééquilibrage entre les territoires. C'est grâce à l'harmonisation, à l'organisation, à la complémentarité et à la meilleure répartition des activités sur l'ensemble du pays que l'on dynamisera et valorisera les provinces. Pour cela, je m'appuierai sur leur spécificité culturelle. Notre gouvernement se penchera sérieusement sur la question de la décentralisation qui représente la clé de l'efficacité de l'appareil administratif. Notons surtout que la décentralisation a pour préoccupation majeure le management territorial, le partage des responsabilités politiques, économiques, sociales, culturelles, ainsi que la gestion du fardeau fiscal entre l'État et les collectivités publiques locales. Cela permet de mieux servir les citoyens, de garantir leur épanouissement individuel et leur essor collectif. Nous matérialiserons donc la présence de l'État là où vit quotidiennement le citoyen pour lui procurer protection et services publics adéquats. Notre gouvernement fera adopter une loi KML relative à l'organisation administrative des villes de Kinshasa, Mbuji-Mayi, Lubumbashi et des établissements publics de coopération intercommunale. Cette loi fixera un statut administratif particulier qui sera applicable à ces trois villes les plus peuplées du pays. Les communes qui composent respectivement ces villes, dirigées par des bourgmestres, ne seront plus de plein exercice et ne lèveront plus d'impôts. En revanche, elles se répartiront les crédits qui leur seront alloués par la commune centrale. En conséquence, les villes de Kinshasa, Mbuji-Mayi et Lubumbashi seront gérées respectivement par des organes communs : c'est-à-dire par les Présidents du Conseil et les conseillers de la Ville. La loi KML établira que la ville de Kinshasa, en tant que capitale de la RD Congo, sera à la fois un territoire et un district. Les élus, qui siégeront au Conseil de la Ville, seront en même temps conseillers de la Ville et conseillers de district. Les compétences du Président du Conseil seront limitées, du fait du statut particulier dont bénéficie Kinshasa, par les pouvoirs spécifiques dont disposera le haut-commissaire de police qui sera nommé par le ministre de l'Intérieur.

Tout État soucieux de sa cohésion territoriale doit veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes, ainsi que des biens. Au-delà de l'aspect sécuritaire, il doit permettre l'exercice des droits et des libertés des citoyens, contrôler la légalité des actes des collectivités locales. Ainsi doit-il s'appuyer sur un acteur de terrain pour mettre en œuvre et coordonner, à l'échelon local, les politiques du gouvernement : emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement... C'est donc un haut fonctionnaire qui est chargé de gérer et de répartir les dotations ainsi que les subventions de l'État à l'échelon local. Notre gouvernement introduira *de facto* les commissaires du gouvernement dans le nouveau paysage administratif congolais. Ces hauts fonctionnaires, dont les compétences seront définies par la Constitution, seront nommés par décret du président de la République, pris en Conseil des ministres, sur proposition du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur. Les commissaires du gouvernement seront les représentants de l'État dans les provinces. Plus précisément, ils incarneront les rouages indispensables de la future administration congolaise. Ils seront assistés dans leur tâche, par souci d'efficacité, par des administrateurs du territoire.

Avec notre gouvernement, par souci de lisibilité, au lieu des 11 provinces, notre pays sera subdivisé en 8 grandes provinces. Le Bas-Congo et Kinshasa formeront ainsi une seule province, seule du Bas-Congo, ou Kongo central. Le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Maniema deviendront la province du Kivu. La configuration finale sera celle-ci : Bas-Congo (ou alors Kongo central), Bandundu, Équateur, Haut-Congo, Kasai-Oriental, Kasai-Occidental, Kivu et Katanga.

Contacts

E-mail : rdpc.rdc@gmail.com ou lonsikoko75015@gmail.com

Tél. : 0033612066872 / 00243/00243 822 436 517 / 00243 899 772 737